

**Membres du conseil d'administration : 27      Présents : 14      Absents : 12      Procurations : 5**

<b>Président : Antoine PRIMEROSE</b>	Présent	<b>Collège G (étudiants) :</b> M <sup>me</sup> Juliette JÉROME M. Gérard DEWINIE	Absente
<b>Collège A (professeurs d'université) :</b> M. Pierre COUPPIÉ M <sup>me</sup> M. BODENES-DUEYMES M <sup>me</sup> Ghislaine PREVOT (VP CA)	Présent Présente (départ 17h) Présente	<b>Collectivités Territoriales</b> Cayenne, M. Roland LOE-MIE Kourou, M. Franck ROUBAUD SLM : M <sup>me</sup> Josette LO A TJON	Présent Présent Absente (Proc M <sup>me</sup> Claude CHAUMET)
<b>Collège B (directeurs de recherche) :</b> 1 poste vacant		CTG: M <sup>me</sup> Isabelle PATIENT CTG : M. Jocelyn HO-TIN-NOE	Absente Absent
<b>Collège C (maîtres de conférence) :</b> M <sup>me</sup> Martine SEBELOUE M. Abdelhak QRIBI M. Christian HARIDAS	Présente Absent Absent	<b>Organismes de recherche</b> CNES : M. Alex AGAPIT	Absent (proc M <sup>me</sup> M. José GAUTHIER)
<b>Collège D (chercheurs) :</b> 1 poste vacant		CNRS :M. Vincent GOUJON Inst. Pasteur : M. Mirdad KAZANJI	Absent (proc M. Mirdad KAZANJI) Présent
<b>Collège E (pers. enseignant /chercheur) :</b> M <sup>me</sup> Amélie GUIANVARC'H  M. Louis HONORIEN	Absente (proc M <sup>me</sup> Claude CHAUMET) Absent	<b>Monde socio-économique</b> M. Bernard BOULLANGER  M <sup>me</sup> Christine CHUNG M <sup>me</sup> Marie-José GAUTHIER M <sup>me</sup> Magali ROBO-CASSILDE M <sup>me</sup> Maryse SAGNE M <sup>me</sup> Valérie VERONIQUE	Présent (départ 15h32 proc M <sup>me</sup> M. José GAUTHIER) Absent (proc M. Roland LOE-MIE) Présente Absent Présente Présente (départ 15h17 proc M. Antoine PRIMEROSE)
<b>Collège F (pers. BIATSS) :</b> M <sup>me</sup> Sandrine BAUVOIR M <sup>me</sup> Claude CHAUMET	Présente Présente	<b>Assiste également</b> (art. L711-8 du CE) M. A. AYONG LE KAMA, Recteur	→ M. René-Serge DE NEEF
<b>Voix consultative</b> (art. L953-2 du CE)  M. le DGS (Guy GARDAREIN) M. l'AC (Richard TABLON)	Absent Présent		
<b>Personnalités invitées :</b> M <sup>me</sup> Sandra STANISLAS, DSRVE – M <sup>me</sup> Valérie ROBINEL, DRHM – M <sup>me</sup> Chrystel CLERY-TAMARIN, DAJ – M. Robert EUGENE, DAF - M <sup>me</sup> Françoise ASSELAS, secrétaire des Instances			

\*\*\*\*\*

M. Antoine PRIMEROSE, Président de l'Université de Guyane, ouvre la séance à 14h20 après avoir constaté le quorum. Quatorze membres sont présents à l'ouverture de la séance et cinq procurations ont été données.

M. le Président annonce l'ordre du jour suivant :

#### Approbation PV du CA du 10 octobre 2019

#### Délibérations :

1. Budget initial 2020
2. DBM n°4/2019
3. Prime d'intéressement 2019 servie aux agents BIATSS non contractuels
4. Campagne de recrutement 2020
5. Capacités d'accueil
6. Répartition CVEC
7. Approbation de la transformation de l'équipe EPaT en TBIP-CIIL
8. Critères d'évaluation d'un dossier de demande d'un congé pour projets pédagogiques

#### Conventions

M. le Président propose de traiter dans un premier temps le point concernant la DBM n°4/2019 qui devrait apporter des éclaircissements sur la proposition de budget 2020.

## Approbation PV du CA du 10 octobre 2019

M. le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 10 octobre. Les membres du conseil relèvent quelques coquilles. M. Roland LOE-MIE approuve le nouveau format du PV qui détaille un peu plus les interventions des membres du conseil.

M. le Président procède au vote :

- Nombre de votants..... : 19
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 0
- Pour.....: 19

**Décision** : le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

### Délibérations :

#### 1. DBM n°4/2019

Avant de commencer sa présentation, M. Richard TABLON s'excuse auprès des administrateurs de l'envoi tardif des documents.

Il explique qu'il n'y a pas d'enjeu dans ce budget rectificatif car il s'agit de réduire les recettes et les dépenses sans aggraver le budget.

-115 k€ de recette affichée qui viennent du fait que la DGF inscrite en début d'année s'est révélée légèrement inférieure à celle perçue. Néanmoins, des rentrées attendues ont été perçues de la part de la CTG sur les arriérés de crédits.

Il note également des recettes nouvelles à hauteur de 128 k€.

Pour lui la réduction de 115 k€ est une représentation inégale de ce qui se trouve dans cette DBM.

Le vote de ce budget sert également à la réduction des dépenses à hauteur de 88 k€.

Il fait état d'une série de déprogrammation en expliquant qu'il s'agit d'un des effets de la GBCP qui rend le budget de l'année N-1 dans la continuité du budget N. Le but est d'effacer la vision annuelle du budget pour aller vers une vision pluriannuelle.

Il annonce que tous les crédits versés au titre de la CVEC (120 k€) non utilisés sur l'année 2019 seront reportés sur l'année 2020 sur demande de la DSRVE. Il en est de même des crédits reçus au titre d'Erasmus et de l'ANR. En face, il y a des dépenses nouvelles tels que les crédits donnés au titre de la formation au numérique pour 40 k€.

Le déficit entre les dépenses et les recettes est accentué de 27 k€.

Il termine avec le fond de roulement qui devrait atteindre 1 575 k€ ce qui équivaut à 37 jours de fonctionnement. Il donne rendez-vous aux administrateurs courant mars pour la présentation de l'exécution budgétaire.

Mme Maryse SAGNE interroge M. Richard TABLON sur la dotation du ministère. Qu'est-ce qu'elle implique pour l'université ? Celui-ci répond qu'une réflexion a été menée sur cette notification qui amène des questionnements. Il laisse le soin à M. le Président de répondre aux interrogations de Mme SAGNE.

M. le Président informe que le dialogue de gestion est en construction avec le Rectorat. Le changement par rapport à 2019 est la pré-notification du ministère pour 2020. Celle-ci n'existait pas les années précédentes et le budget était construit sur la notification de l'année en cours. Malgré les négociations, l'université a obtenu 1/3 de ce qu'elle réclamait, mais les discussions sont toujours en cours.

M. Richard TABLON complète en expliquant qu'au moment de la construction du budget, le montant de la notification n'est pas connu. L'estimation a été faite en fonction des demandes des composantes et de l'enveloppe « personnel » qui représente 80 % des dépenses.

Mme Maryse SAGNE interroge sur la dotation du ministère. Pourquoi celle-ci ne correspond qu'à 1/3 des besoins de l'université ? M. Antoine PRIMEROSE répond qu'il manque plus de 250 M€ aux universités, leur budget a été amputé de près de 20 M€ en 2020.

Le ministère compte sur les universités pour créer de nouvelles places pour les bacheliers. Il finance à hauteur de 1600 € chaque place créée. L'université de Guyane a réussi à négocier une rallonge de 50 % c'est-à-dire que chaque place créée sera financée à hauteur de 2 400 € par étudiant.

A partir de cette année, le ministère a souhaité décentraliser au niveau des recteurs la discussion sur les moyens pour les établissements d'enseignement supérieur. Pour ce dialogue stratégique et de gestion l'interlocuteur de l'université est donc le recteur d'académie.

Mme Valérie VERONIQUE approuve l'intervention de Mme Maryse SAGNE et se range à son avis sur le montant de la dotation accordée à l'Université de Guyane. Mme Maryse SAGNE souhaiterait qu'il y ait une manifestation officielle des administrateurs pour montrer leur inquiétude.

M. le Président se demande si l'université a été assez précise dans sa demande. Se serait-elle montrée trop optimiste ? Cette augmentation a toujours été accordée les années précédentes au vu des créations d'emplois régulières.

M. Franck ROUBAUD demande sur quoi se base le ministère aujourd'hui pour faire une répartition au niveau national ? Est-ce sur des contrats d'objectifs et de moyens ? M. le Président répond que le dernier modèle utilisé pour la répartition des moyens est le modèle « sympa ». Sauf qu'aujourd'hui, il n'y a plus de modèle, la ministre est dans une logique de financer uniquement les places supplémentaires et les dispositifs d'aide à la réussite.

M. Franck ROUBAUD se positionne également sur une intervention officielle des administrateurs pour aider l'université à surmonter cette difficulté et négocier au mieux avec le ministère.

M. le Président répond qu'il reviendra vers les administrateurs. Un document est en cours de production dans lequel la partie stratégique sera très développée. Un rendez-vous est prévu avec le recteur le 16 décembre prochain et celui-ci fera un rapport qui sera transmis au ministère qui devra trancher pour l'ensemble des académies fin janvier 2020.

Il a d'ores et déjà envoyé un courrier au ministère pour faire part de son mécontentement sur la pré-notification qu'il demande à revoir à la hausse.

Il pense revenir vers le conseil d'administration qui aura alors plus d'éléments pour prendre position.

Mme Maryse SAGNE insiste néanmoins pour qu'il soit dit que le conseil d'administration de l'université est inquiet de cette dotation dont il prend acte et espère avoir des éléments plus concrets quant à son calcul et sa répartition. L'Université de Guyane est une université modeste mais en croissance constante et mériterait des moyens plus importants pour l'aider à son développement.

M. le Président propose d'insérer cette demande dans la délibération. Il précise que la dotation 2019 est supérieure à celle de 2018 mais reste néanmoins insuffisante par rapport à celle attendue. L'université a fait une surestimation de ce qu'elle pouvait attendre du ministère.

Après ces échanges, M. le Président propose de passer au vote :

M. le Président procède au vote :

- Nombre de votants..... : 19
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 0
- Pour.....: 19

**Décision** : la DBM n°4/2019 est approuvée à l'unanimité.

## 2. Budget initial 2020

**Départ de Mme Valérie VERONIQUE procuration donnée à M. Antoine PRIMEROSE.**

M. Roberto EUGENE rappelle les différentes contraintes évoquées précédemment par M. Richard TABLON et informe d'une lettre de cadrage du Président sur la nécessité de prendre en compte ces difficultés pour les intégrer dans la construction du budget initial 2020.

Il déclare qu'il convient d'être plus prudent et moins optimiste par rapport à l'année dernière sur la construction du budget. La lettre de cadrage de la présidence inclut quelques éléments de contrainte à respecter.

Trois éléments ont été proposés aux composantes et aux services lors du dialogue de gestion :

- 1- Bâtir des propositions sur la base de 85 % des dépenses fléchées sur la subvention du ministère en 2019,
- 2- Orienter les besoins pour qu'ils rentrent dans le cadre du plan quinquennal,
- 3- Faire en sorte que le budget de l'établissement rentre dans le cadre de la pré-notification transmise au mois de septembre.

Mme Maryse SAGNE l'interroge sur les différents acronymes utilisés :

- SCSP : Subvention pour Charges et Services Publics. M. Roberto EUGENE indique qu'il s'agit de la nouvelle appellation de la DGF,
- RS : il s'agit de la masse salariale financée sur ressources propres.

M. le Président explique que la SCSP est une subvention globale du ministère composée de trois parties : la masse salariale, le fonctionnement et la réserve de précaution.

M. Roberto EUGENE poursuit en indiquant qu'en comparant le budget initial au budget rectificatif, sur la SCSP personnel il y a une légère diminution de 2 % inscrite au budget 2020 quand bien même la masse salariale représente 92 % du budget. Cela permet de faire de la fongibilité asymétrique.

Il note une augmentation des dépenses incompressibles entre 2017 et 2020. Ces dépenses augmentent de 20 % en 2020 ce qui s'explique par l'aggravation de la diminution de la part fonctionnement attribuée par le ministère.

Un focus a été fait sur la part en fonctionnement et le montant inscrit au budget 2020. Cela rejoint la lettre de cadrage de la présidence demandant des efforts et de se baser sur 85 % de l'année précédente. Que ce soit en AE ou en CP, il y a une économie de 11 %.

La lettre de cadrage a été respectée par tous et des propositions ont été faites tournant autour de 15 % d'économie.

Par rapport à cette année, la nouveauté est que l'année prochaine il est prévu de mettre en place des suivis budgétaires trimestriels.

M. Roberto EUGENE poursuit avec les investissements dont la part a fortement chuté compte tenu du fait que les gros projets tels que l'extension de l'IUT de Kourou sont en voie d'achèvement et qu'il n'y a plus de gros projets en attente.

L'écart de 60 % sur les crédits de paiement est dû à l'impact des opérations qui ont commencé en 2019 non réalisées et pas encore déprogrammées et reprogrammées. Elles donneront lieu lors de la DBM à une augmentation des crédits de paiement.

Pour ce qui est des recettes, tout comme les dépenses financées sur ressources propres, elles n'ont pas été inscrites d'où la baisse constatée au niveau des recettes.

Il est à noter trois conventions qui devront apparaître au budget :

- Partenariat CTG pour le financement de l'IUFC,
- Partenariat CNES « Phèdre II » pour le financement d'équipements numériques, du premier équipement (IUT de Kourou et bâtiment recherche) et de la chaire du spatial qui représente plus de 2 M€ de subvention,
- Partenariat Europe dans le cadre du projet FSE porté par l'IUFC.

Sur les inscriptions, celles-ci sont en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

**Départ de M. Bernard BOULANGER procuration donnée à Mme Marie-José GAUTHIER.**

M. Roberto EUGENE poursuit sa présentation avec l'équilibre et la soutenabilité budgétaire du budget 2020.

En dépenses :

- En personnel : 20 589 M€,
- En fonctionnement : 4 520 M€,
- En investissement : 1 772 M€.

En recettes :

Il rappelle que les recettes sont la pré-notification de la SCSP à hauteur de 22 083 M€ et la part des conventions déprogrammées et reprogrammées sur 2020. Celles-ci devront être inscrites au budget.

Le budget est déficitaire de 776 k€, ce qui était attendu puisque que la présidence avait décidé de financer les investissements par le fond de roulement.

En terme de résultat patrimonial, le niveau de trésorerie a fortement baissé mais il n'y a rien d'alarmant, il s'agit de la résultante des difficultés à faire rentrer les sommes dues sur les conventions. A ce jour, il y a des sommes conséquentes attendues et qui empêchent d'avoir le même niveau de trésorerie que les années précédentes.

M. le Président complète cette partie en indiquant que les entrées concernent les arriérés de l'UAG. Il s'agit là de grandes opérations telles que l'extension de l'IUT de Kourou financée à 90 % par le CNES sur laquelle l'UG a déjà justifié de 2 M€ de dépenses.

Un travail a déjà été effectué à la CTG depuis le dernier conseil d'administration et l'occasion est donnée de faire un compte-rendu aux administrateurs.

Les services de l'agence comptable avaient produit un tableau récapitulatif de l'ensemble des conventions hors IUFC, leur niveau d'exécution, ce qui avait été réglé, le retour des dossiers complets, ce qui avait été transmis pour remboursement justifiés et en cours de justification.

Il a eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises avec le président de la CTG qui souhaite solutionner ces dossiers, il a donc demandé à l'agent comptable d'être présent aux rendez-vous. Les points saillants portent uniquement sur l'IUFC pour lequel il reste encore des vérifications et justifications à faire sur certains dossiers.

Sur l'extension de l'IUT de Kourou, les rapports d'exécution ont été fait, il ne devrait donc pas avoir de problème pour les règlements.

M. Pierre COUPPIE demande sur quel volume porte les remboursements attendus ? M. Richard TABLON indique qu'avec l'extension de l'IUT de Kourou les sommes attendues sont de l'ordre de 2 M€, 1 M€ d'arriérés UAG et 1 M€ de créances non soldées de la CTG depuis 2015.

Mme Marie-José GAUTHIER demande la date de dépôts. M. Richard TABLON indique que cela a été fait au mois d'avril puis au mois d'octobre 2019.

M. le Président précise que le président de la CTG est très sensibilisé sur cette question, un rendez-vous doit être fixé avec ses services pour faire le point afin d'apurer ces créances de manière définitive.

M. Roberto EUGNE poursuit et informe que l'université devrait finir l'année 2020 avec un niveau de fond de roulement qui lui assurerait 41 jours de fonctionnement en lien avec les 15 jours de niveau minimum requis par le ministère.

Mme Maryse SAGNE s'inquiète des 15 jours de fonctionnement. M. le Président la rassure et demande à M. Richard TABLON d'expliquer ce que signifie les 41 jours de fond de roulement, l'université peut-elle payer le personnel et les fournisseurs pendant un mois ?

M. Richard TABLON explique qu'en 2019, les salaires représentaient en moyenne environ 1,5 M€. Si la totalité du fond de roulement était consacrée aux salaires, l'université tiendrait un mois tout au plus sans pouvoir payer les dépenses courantes.

M. Roberto EUGENE rajoute que c'est la raison pour laquelle il faut se montrer très vigilant. Toutes les mesures prises dans le cadre du budget initial 2020 l'ont été avec raison.

Mme Maryse SAGNE demande si cela signifie le gel de nouveaux projets tel que l'extension de l'université ?

M. le Président la rassure car les financements sont faits avec le fond de roulement. Mise à part l'extension de l'IUT de Kourou, les autres opérations n'apparaissent pas au budget, elles sont financées directement par le crédit d'Etat, le Rectorat.

L'autre partie de l'extension de l'UG consiste au développement de l'offre de formation : accueillir plus d'étudiants, développer des projets de recherche. Pour cela il faut effectivement des moyens qui sont aujourd'hui une question de subvention globale de charge de service public donnée par le ministère, essentiellement constituée de masse salariale. Il faudrait donc augmenter la masse salariale pour augmenter la subvention globale et le plafond d'emplois qui permet de recruter.

Il convient de demander au ministère une augmentation des crédits accordés à l'université pour accompagner son développement.

Mme Ghislaine PREVOT propose aux administrateurs une rédaction de motion :

**Motion du conseil d'administration de l'Université de Guyane réuni ce jeudi 5 décembre 2019.**

*« Tenant compte de la jeunesse de l'Université de Guyane, du contexte spécifique d'exercice de sa mission et de la pression démographique étudiante, le conseil d'administration de l'Université de Guyane demande que le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation se penche avec attention sur la situation financière de l'Université de Guyane et procède à une révision de la SCSP de l'Université de Guyane afin de tenir compte de ses besoins réels ».*

M. le Président précise que l'idée est de voter le budget initial 2020 assorti de la motion.

Mme Maryse SAGNE demande s'il n'est pas possible de demander au ministère les critères d'attribution des dotations. M. le Président répond qu'il ne faut pas entrer dans les critères sous peine de voir la demande retournée contre l'université.

M. Roland LOE-MIE demande s'il s'agit de se pencher sur la situation en général ou sur la situation financière de l'université. M. le Président répond qu'il s'agit de la situation financière. La motion est corrigée en conséquence.

Mme Marie-José GAUTHIER propose la modification suivante : *« le conseil d'administration de l'Université de Guyane demande que le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation procède à une révision de la SCSP de l'Université de Guyane afin de tenir compte de ses besoins réels »*

Pour M. le Président le plus important dans cette motion est d'acter le principe même que le ministère procède à une révision à la hausse de la SCSP.

Après ces échanges, M. le Président propose de passer au vote :

➤ Nombre de votants..... :	19
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention..... :	0
➤ Contre..... :	0
➤ Pour..... :	19

**Décision** : le budget initial assorti de la motion est voté à l'unanimité.

### **3. Prime d'intéressement 2019 servie aux agents BIATSS non contractuels**

Mme Valérie ROBINEL indique qu'actuellement tous les agents administratifs titulaires fonctionnaires de la fonction publique émargent au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions et des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Cette année, le déploiement du RIFSEEP a été achevé avec le corps des bibliothécaires. Celui-ci prévoit un complément indemnitaire annuel qui reconnaît l'engagement professionnel de l'agent et qui est servi généralement en fin d'année.

Les agents contractuels ne peuvent émarger ni au RIFSEEP ni au CIA. Toutefois, pour garantir une égalité de traitement il est proposé, conformément à l'article L 954-2 du code de l'éducation, de créer une prime d'intéressement dite « prime de fin d'année » servie aux agents contractuels selon le même barème et les mêmes modalités d'attribution que le CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

M. le Président soumet au vote :

➤ Nombre de votants..... :	19
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention..... :	0
➤ Contre..... :	0
➤ Pour..... :	19

**Décision :** la prime d'intéressement 2019 servie aux agents BIATSS non contractuels est votée à l'unanimité.

**Départ de M. Franck ROUBAUD.**

#### 4. Campagne de recrutement 2020

Mme Valérie ROBINEL indique que la campagne de recrutement 2020 a déjà reçu un avis favorable du comité technique et du conseil académique de l'université.

Ces travaux ont été menés au sein de la commission RH de juillet 2019 afin de recenser les besoins en création de postes.

Elle présente dans un premier temps les demandes de publication sur supports vacants pour lesquels il est prévu :

- 7 concours administratifs,
- 4 publications d'emplois de professeurs d'université,
- 3 publications d'emplois de maitres de conférences,
- 4 publications d'emplois d'enseignants du 2<sup>nd</sup> degré.

Concernant les besoins en créations de postes, les demandes remontées font état de :

- 12 demandes en postes administratifs,
- 11 demandes en postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs

L'université est actuellement en négociation avec l'Etat via le Rectorat. Le Président a adressé un courrier à la ministre afin de revoir la dotation initiale qui était de zéro création de postes pour une demande de 23.

Elle informe que des modifications ont été demandées par le comité technique et validées par le conseil académique.

- **Page 4 ligne 5 Ecole doctorale :** il est proposé d'ouvrir ce poste au concours dans le corps des techniciens de catégorie B,
- **Page 5 ligne 2 Cabinet :** il est demandé de retirer cette création de poste, celui-ci ayant été pourvu en interne,
- **Page 5 ligne 3 Agence comptable :** il est demandé à l'agent comptable de clarifier le positionnement du poste s'agissant d'un responsable du service facturier « dépenses et recettes ». Le comité technique estime qu'il s'agit d'un poste relevant plus d'une catégorie A IGE plutôt que d'une catégorie B.

Mme Maryse SAGNE s'étonne qu'il n'y ait pas de demande d'enseignants en géographie. M. le Président informe qu'il n'y a pas de formation en géographie. Il existe une licence d'histoire avec très peu d'enseignement en géographie.

L'université a fait le choix de ne pas proposer cette formation sur le contrat qui court jusqu'en 2022. Les discussions sur le prochain contrat devraient débuter d'ici un an, il sera discuté des nouvelles orientations de l'offre de formation. Le nouveau projet sera construit avec les administrateurs et les partenaires extérieurs.

M. Mirdad KAZANJI demande pourquoi certains postes d'enseignants remontent à 2015-2017. Est-ce par manque de candidats ? M. le Président explique qu'il s'agit de départs, de postes ouverts sans recrutement et de postes vacants.

Mme Maryse SAGNE souhaiterait savoir ce qu'il en est de la demande de l'ancien administrateur M. Gauthier HORTH concernant l'ouverture d'une formation dédiée aux métiers de la mine ? M. le Président répond qu'il existe une licence professionnelle VALORESS ouverte tous les deux ans.

M. le Président soumet au vote :

- Nombre de votants..... : 18
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 0
- Pour.....: 18

**Décision** : la campagne de recrutement 2020 est votée à l'unanimité.

## 5. Capacités d'accueil

Mme Sandra STANISLAS indique que chaque année l'université doit définir ses capacités d'accueil pour les masters avec une date limite fixée au 31 décembre. Cette année, compte tenu de la réforme des ESPÉ devenues INSPÉ, la date a été prolongée à fin janvier. Les négociations avec le Rectorat n'ayant pas encore abouties, l'INSPÉ a des difficultés à fixer ses capacités d'accueil.

Ce point est donc reporté au prochain conseil d'administration.

## 6. Répartition CVEC

Mme Sandra STANISLAS rappelle que la CVEC « Contribution Vie Etudiante et de Campus » est un préalable à l'inscription à l'université pour les étudiants qui doivent s'en acquitter pour une somme de 91 € dont 41 € sont reversés aux universités. Cette somme permet de financer un certain nombre de projets.

Il est demandé aux administrateurs de valider la répartition proposée par la commission CVEC. Les montants donnés sont à titre indicatif, susceptibles de modification ; En effet trois rendez-vous de remontées d'effectif sont prévus avec le ministère. Ces chiffres peuvent être plus importants mais ne seront pas inférieurs à ceux figurant au tableau ci-dessous.

Ils montrent une augmentation de tous les postes que ce soit la médecine préventive, le FSDIE ou l'appel à idées.

	LIBELLE	POURCENTAGE	OBSERVATIONS	MONTANT ESTIMATIF*
<b>FSDIE = 50%</b> <b>131 460.78 €</b>	AIDE SOCIALE	30%	<i>30% minimum fixé par décret 2019-205 du 19 mars 2019</i>	79 122.87 €
	AIDE AUX PROJETS	20%		52 748.58 €
	MEDECINE PREVENTIVE	15%	<i>15% minimum fixé par décret 2019-205 du 19 mars 2019</i>	39 561.43 €

	APPEL A IDEES	35%		92 310.02 €
	<b>TOTAL CVEC</b>	<b>100%</b>		<b>263 742.93 €</b>

*\*Tenant compte de la première notification et du reliquat à reporter.*

Mme Maryse SAGNE demande pourquoi l'aide aux projets n'est répartie que sur deux associations, est-ce des associations étudiantes. Mme Sandra STANISLAS indique que l'aide aux projets est réservée uniquement aux associations étudiantes et seules deux associations ont déposé des projets.

M. Mirdad KAZANJI demande de quel type de projet il s'agit. Mme Sandra STANISLAS informe qu'il peut s'agir de projet portant sur le sport, la culture ou encore l'amélioration de la vie étudiante.

A la différence, l'appel à idées concerne toute la communauté universitaire pas seulement les étudiants. Les thématiques doivent néanmoins rester en lien avec celles de la CVEC à savoir, le sport, la culture, la cohésion sociale, l'accueil des étudiants, la santé et la prévention.

Dans le cadre de l'appel à idées la commission s'étant déjà réunie, a attribué 56 k€.

M. le Président indique que le montant de la CVEC est susceptible de changer car le ministère a annoncé au mois de juin une revalorisation de 59 € par étudiant. Mme Sandra STANISLAS précise que les sommes non utilisées seront reportées l'année suivante.

Avant la validation, M. le Président rajoute qu'une partie de l'enveloppe CVEC est détenue par le CROUS au profit des étudiants qui peuvent également émarger, déposer des projets auprès du CROUS. Il peut y avoir des projets communs entre l'université et le CROUS pour permettre d'abonder un peu plus la CVEC avec d'autres partenaires du territoire qui seraient prêts à les financer.

M. le Président soumet au vote :

- Nombre de votants..... : 18
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour..... : 18

**Décision** : la répartition de la CVEC est votée à l'unanimité.

### **8. Critères d'évaluation d'un dossier de demande d'un congé pour projets pédagogiques**

Mme Valérie ROBINEL informe que le congé pour projets pédagogiques est un nouveau dispositif de formation applicable aux enseignants-chercheurs et autres personnels chargés de fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur.

Il s'agit d'une application du décret relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat. Le ministère a produit un arrêté le 30 septembre 2019 dans lequel il est demandé aux établissements d'enseignement supérieur d'arrêter les critères d'évaluation avant le 15 décembre 2019.

Les travaux effectués par les enseignants-chercheurs et validés par le conseil académique du 28 novembre 2019 ont permis d'identifier trois critères :

- **Critère lié au profil** : responsabilités pédagogiques ; congé maternité, parental ou d'adoption.

- **Critère lié aux projets de l'UG** : accompagnement de la réussite étudiante et innovation pédagogique s'appuyant sur le numérique ; articulation d'une formation avec la recherche pour la mise en œuvre d'un projet permettant de gagner en excellence ; renforcement des liens avec le monde professionnel.
- **Critère lié aux évolutions institutionnelles** : développement de parcours de licence flexible en lien avec la loi ORE ; réforme des études (santé, formation des enseignants, pré-professionnalisation, réforme des DUT et licences professionnelles) ; entrée par compétences.

Ces critères une fois approuvés, devront faire l'objet d'une publication sur le site de l'université et sur l'application Galaxie, sachant que la campagne est déjà ouverte jusqu'au 16 janvier 2020. Les candidats potentiels ont jusqu'à cette date pour déposer leur projet pédagogique.

La durée du congé est de six à douze mois. Six mois au bout de trois ans d'activité, douze mois au bout d'une période de six ans.

Mme Valérie ROBINEL fait remarquer que l'université a déjà reçu une notification pour un congé de six mois. M. le Président rajoute que le ministère verse par congé 5 000 € à l'établissement.

Mme Martine SÉBÉLOUÉ demande si le nombre de congés attribués a déjà été défini au sein de l'université. M. le Président indique que le ministère a attribué 1 congé à l'Université de Guyane.

Mme Valérie ROBINEL précise que la somme attribuée peut être complétée par des fonds propres. Le congé fait l'objet d'une dotation car, lorsqu'un enseignant est en congé pour projets pédagogiques, il conserve sa rémunération et il est dispensé de tout enseignement. Il faut donc pallier ce manque par le recours à des vacances ou des heures complémentaires.

M. le Président propose de passer au vote.

➤ Nombre de votants..... :	18
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention..... :	0
➤ Contre..... :	0
➤ Pour..... :	18

**Décision** : les critères d'évaluation d'un dossier de demande d'un congé pour projets pédagogiques sont votés à l'unanimité.

## 7. Approbation de la transformation de l'équipe EPaT en TBIP-CIIL

Mme Magali PIERRE-DEMAR, directrice du laboratoire EPaT présente le projet concernant l'évolution d'une équipe de recherche EPaT affiliée à l'Université de Guyane en UMR tel que demandé lors de la dernière évaluation de l'HCERES.

Il s'agirait d'une équipe mixte bicéphale entre Lille et Cayenne avec Mme Sylviane PIED, directrice de recherche au CNRS et Mme Magalie PIERRE-DEMAR, directrice du laboratoire EPaT, PU-PH en parasitologie à l'hôpital de Cayenne. Elle résulte de la fusion entre l'équipe BCIP créée par Mme Sylviane PIED en 2010 et l'EPaT créée en 1998 qui s'est engagée dans une umérisation avec une l'UMR CIIL située à Lille. Le projet consiste à fusionner l'équipe EPaT avec l'équipe TBIP de l'UMR CIIL (Centre d'infection et d'immunité de Lille).

Mme Magali PIERRE-DEMAR fait aux administrateurs la description des deux équipes ainsi que les axes thématiques sur lesquels elles interviennent.

Elle précise que l'équipe BCIP est incluse dans l'équipe CIIL qui comprend treize équipes de recherche qui ont été évaluées cette année. Il y a eu un retour favorable des instances telles que le CNRS, l'INSERM ce qui permettra l'umérisation de l'EPaT en sachant que l'équipe BCIP était déjà une équipe umérisée.

Cette équipe aura plusieurs tutelles, Université de Lille, mais également CNRS, INSERM et Institut Pasteur ; l'Université de Guyane sera tutelle secondaire Cette transformation a reçu un avis favorable de l'Institut Pasteur, de l'Université de Lille, du CNRS et de l'INSERM pour deux ans et demi.

Il y aura une évaluation à mi-parcours dans deux ans et demi. Il est demandé à cette équipe de démontrer qu'elle est en capacité de fonctionner sur deux sites géographiquement éloignés.

M. le Président indique qu'il y a eu une réunion avec l'INSERM et le CNRS. Cette transformation est bien engagée et correspond à la trajectoire que s'est fixée l'Université de Guyane dans le resserrement des thématiques et le rapprochement de ses unités de recherche.

#### **Départ de Mme Maryvonne DUEYMES.**

Mme Maryse SAGNE demande si les étudiants seront diplômés de l'Université de Guyane. Mme Magalie PIERRE-DEMAR indique qu'il s'agit d'avoir une participation des deux équipes. L'objectif est d'avoir accès à des plateformes, ce que permet l'université de Lille.

M. le Président complète les propos de Mme Magalie PIERRE-DEMAR en indiquant que le projet de formation serait rattaché à l'UMR et porté par l'équipe TBIP autour d'un master. Si l'Université de Guyane ouvre un de ces masters, ce serait au nom de l'université ou en co-accréditation et les étudiants s'inscriraient à l'Université de Guyane. Ils seront suivis par les membres de l'équipe du CIIL plus particulièrement l'équipe TBIP, Lille et Cayenne en association, mais diplômés de l'Université de Guyane.

S'agissant des étudiants en doctorat, ceux qui seront sur des projets financés par la Guyane s'inscriront à l'Ecole doctorale de l'Université de Guyane.

Mme Magalie PIERRE-DEMAR insiste sur le fait que TBIP est une équipe de recherche ouverte à former les étudiants de l'Université de Guyane mais également de l'extérieur ce qui lui donnera une visibilité. Les étudiants viendront à l'Université de Guyane pour faire des projets de recherche, pour faire une formation de terrain, et pratique. Cela n'empêchera pas que l'Université de Guyane ouvre un master pour permettre aux étudiants d'accéder à un niveau supérieur et d'avoir des équipes qui peuvent les former, continuer leur formation avec cette possibilité d'ouverture sur de la technologie.

Mme Maryse SAGNE souhaite comprendre l'intérêt de ce partenariat pour l'Université de Guyane.

Mme Ghislaine PREVOT explique que l'évolution d'une équipe d'accueil est de devenir une UMR. Cela fait vingt ans que l'EPaT est une équipe d'accueil et lors de la dernière évaluation, le ministère a souhaité cette transformation.

De ce fait, l'EPaT a cherché des partenaires qui correspondent à ses attentes, d'où ce partenariat avec l'université de Lille en terme de plateau technique, d'équipement. Il permettra également de répondre à des appels à projets pour financer les activités de recherches (Institut Pasteur, Université de Lille, CNRS et INSERM) sans compter la collaboration scientifique, la montée en compétences des personnes issues du pôle Guyane.

M. Mirdad KAZANJI demande de quelle manière se fera l'organisation au niveau pratique. Mme Ghislaine PREVOT indique qu'il y a déjà des réunions hebdomadaires par visioconférence qui fonctionnent très bien, puis des réunions mensuelles plus élargies avec les membres de l'EPaT au complet et l'équipe de Lille.

Il demande quelle sera la participation de l'Université de Guyane à cette association. M. le Président répond que l'université a garanti que les moyens donnés à l'EPaT seront maintenus, le budget recherche des laboratoires n'a pas été diminué. Il verra s'il est possible, tout comme pour l'accompagnement de MINEA, d'accompagner l'umérisation de l'EPaT.

M. le Président propose de passer au vote :

- Nombre de votants..... : 17
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour..... : 17

**Décision** : la transformation de l'équipe EPaT en TBIP-CIIL est approuvée à l'unanimité.

### Conventions

Mme Chrystel CLERY-TAMARIN indique qu'il s'agit d'un tableau récapitulatif des dernières conventions signées par le Président depuis le dernier conseil d'administration du mois d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 17h15.

Le Président



Antoine PRIMEROSE

